DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20261118-2026111805-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 18 Novembre à 19h00 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 14/11/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, A. BRIEUC, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, E. BLIN, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	
ABSENTS	
PROCURATION	

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Madame Sophie Aubry a été élue secrétaire de séance.

5 ■ Voirie - Aménagement RD 52 secteur 1 Avenant n°1

Vu le Code de la commande publique Article L2194-1 relatif à la modification du marché,
Vu la délibération n°2 du 8.07.2026 portant attribution du marché de travaux à EUROVIA,
Vu la notification du marché 2026-01 en date du 27 juillet 2026,

Monsieur Tony LUCO, Adjoint à la voirie, informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de la part du cabinet 2LM d'un avenant proposé par l'entreprise EUROVIA concernant des travaux non prévus initialement et rendus nécessaires.
Les travaux portent sur l'aménagement d'un parking provisoire et la mise en œuvre de raccordements avec joints spécifiques sur canalisation.

Monsieur Tony LUCO, Adjoint à la voirie, présente le récapitulatif des modifications introduites par le présent avenant n°1 :

- **Avenant n°1 – lot unique**

Travaux en plus-value : +20 895,05€ HT

Au vu des plus et moins-values, l'avenant a une incidence financière sur le montant global du marché.

Montant initial marché HT	avenant HT	Nouveau montant du marché HT
392 353,40€	+20 895,05€	**413 248,45€**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20261118-2026111805-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
15	0	0

- d'accepter l'avenant n°1 au marché Aménagement RD 52 secteur 1
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN